

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . répondre aux attentes des contribuables et des usagers,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2022 s'équilibrent à 729 080,36 €.
- c) Les impôts et taxes (fiscalité locale, reversement suite à la suppression de la taxe d'habitation, fiscalité reversée par la Communauté de Communes d'Argentat et taxe additionnelle aux droits de mutation) constituent les principales ressources de la commune.
- d) Les dotations et participations représentent un apport financier important pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).

- e) L'année 2022 reste impactée par le COVID19. Outre les problèmes sanitaires, économiques et sociaux auxquels la population doit faire face, des répercussions se constatent également au niveau budgétaire : perte de recettes relatives à la location de la salle polyvalente, augmentation de certaines dépenses liées au protocole sanitaire (savon, papier essuie-mains, gel hydroalcoolique, produits désinfectants...).
- f) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- g) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	242 795,36	Excédent reporté	146 426,36
Dépenses de personnel	238 474,00	Remboursement de charges	338,00
Fonds de péréquation des ressources	10 000,00	Recettes des services	54 501,00
Dépenses de gestion courante	40 450,00	Impôts et taxes	280 756,00
Dépenses financières	6 302,00	Dotations et participations	231 376,00
Dotations aux provisions	69,00	Recettes de gestion courante	15 683,00
Ecritures d'ordre entre sections	2 962,00		
Virement à la section d'investissement	188 028,00		
Total	729 080,36	Total	729 080,36

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'un emprunt, de l'autofinancement prévisionnel, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Etat.

Les dépenses et les recettes d'investissement 2022 s'équilibrent à 641 396,32 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	202 688,32	FCTVA	32 101,00
Remboursement d'emprunt	65 625,00	Taxe d'aménagement	3 600,00
Dépôts et cautionnements reçus	1 510,00	Affectation en réserves	157 082,32
Frais d'études	16 228,00	Subventions	130 225,00
Travaux d'éclairage public	6 161,00	Emprunt	108 700,00
Immobilisations corporelles	332 996,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 510,00
Opérations patrimoniales	16 188,00	Ecritures d'ordre entre sections	2 962,00
		Opérations patrimoniales	16 188,00
		Cessions d'immobilisation	1 000,00
		Virement de la section de fonctionnement	188 028,00
Total	641 396,32	Total	641 396,32

- b) Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental sont en cours. Si ces démarches aboutissent, l'attribution de ces aides nous permettra de réduire le recours à l'emprunt.

c) Comme chaque année, la Commune doit faire face à de nombreuses demandes d'acquisitions et de travaux. Certaines sont urgentes (voiries, bâtiments...) et d'autres sont nécessaires (acquisition et/ou renouvellement de matériel...). Le conseil municipal a ouvert des programmes pour répondre à la plupart de ces demandes mais il n'est pas possible de tout réaliser au cours de cette année civile. A lui seul, le programme de voirie représente 182 128,03 € des dépenses d'Investissement inscrites au budget (subventions : 55 000 €).

d) Les principaux projets en cours et les nouveaux programmes sont :

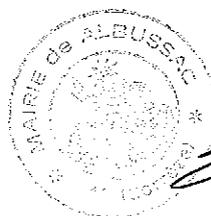
. réfection des voies communales de Lachaud-Village, Laumond, Audubal, Maison Grande et Malbuisson,

. rénovation du bâtiment mairie-école,

. rénovation des commandes d'éclairage public,

. rénovation de l'éclairage public du Bourg,

. acquisition de matériel divers (autolaveuse, dameuse, aspirateurs de chantier, matériel de restauration...).



Le Maire,

MEILHAC Sébastien